



# FSU 93 infos

Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire  
de Seine Saint Denis



**La FSU 93 vous souhaite  
une bonne année 2012**

# NE LAISSONS PAS S'INSTALLER UNE ECOLE INEGALITAIRE

## *Suppressions de postes, ça continue !*

Tout ça pourquoi ? Des économies budgétaires, la crise comment voudrait nous le faire croire le gouvernement ?

Non, ce n'est pas prioritairement une question économique. La cour des comptes est claire, à peine 100 millions d'économies par an ! En réalité, le gouvernement nous prépare une autre école. Il en fait bien une de ses priorités. Il veut casser l'école "républicaine" et instaurer à la place un réseau d'établissements autonomes et concurrents, recevant des publics différents et ne dispensant pas les mêmes savoirs partout et à tous

Un des leviers, le socle prétendu commun de connaissances dont les conséquences commencent à inquiéter, y compris le HCE qui vient de rendre un rapport pointant les risques de "filiales de rélegation".

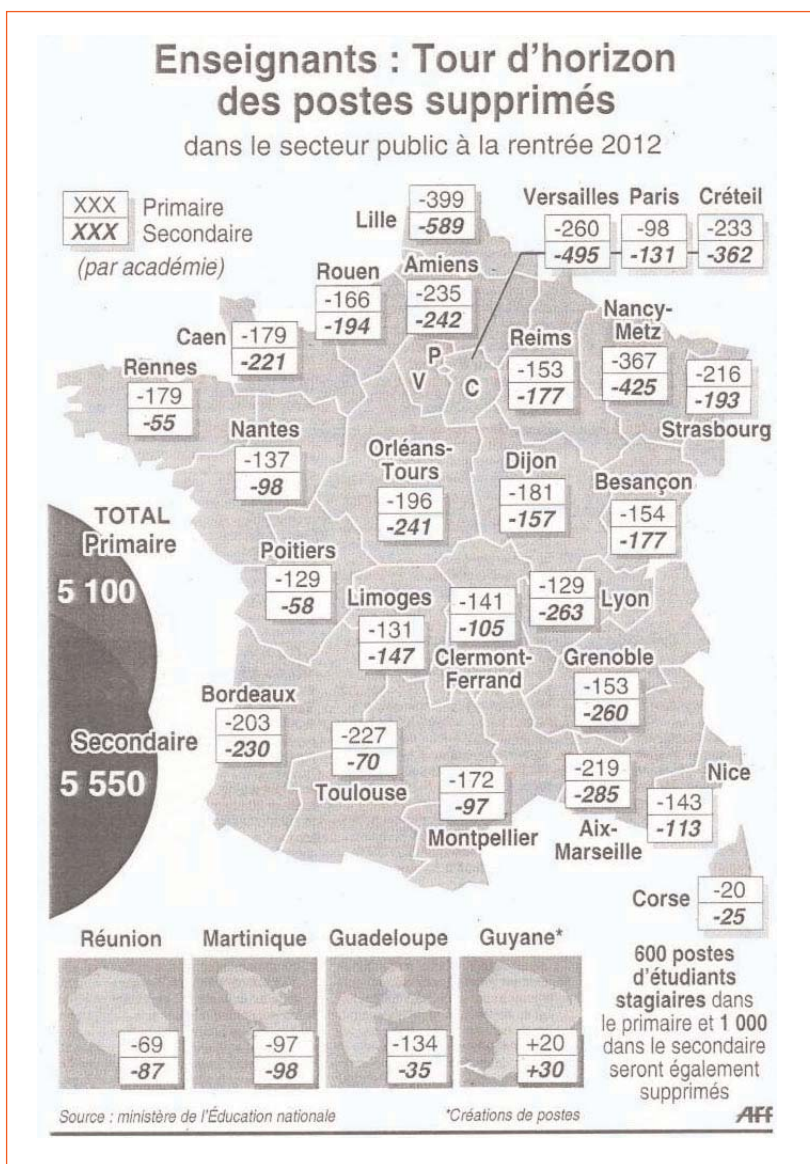
La FSU93 organise un stage, le mardi 13 mars, autour de cette problématique, avec 2 ateliers le matin: Socle commun et école du socle - Gouvernance et évaluation. Nous ont déjà confirmé leur participation 2 chercheurs, Stéphane Bonnéry et Pierre Clément (auteur d'une thèse sur le socle commun) Frédérique Rolet (co secrétaire générale du SNES) et Sébastien Sühr (secrétaire général du SNUIPP), le programme complet vous sera envoyé début janvier

En cette période pré électorale, les programmes sur l'éducation se multiplient.

A leur lecture, nous ne pouvons, à ce stade, qu'être inquiets. Ecole duale autour d'un socle commun pour certains, et de l'excellence réservée à quelques uns, mise en concurrence avec le maintien de la suppression de la carte scolaire et plus d'autonomie pour les établissements et les équipes de direction, poids de plus en plus grand pour les collectivités territoriales, ces thèmes se retrouvent dans la plupart !

La FSU s'est donné comme mandat d'interpeller les politiques pour placer l'éducation au centre des campagnes. Nous contactons avec des parlementaires pour débattre autour d'un 3ème atelier : territorialisation des politiques éducatives.

Nous avons choisi la formule du stage sur temps de travail pour que le maximum de collègues puissent participer. Le principe est simple, il suffit de s'inscrire au moins un mois à l'avance. Nous vous tiendrons au courant, mais



**Réservez dès maintenant le mardi 13 mars 2012  
Auditorium de la Bourse départementale du travail  
Stage FSU: Ne laissons pas casser le service public d'éducation**

Guy Trésallet



**C**omme le résume bien Berth dans le dessin qu'il nous a fait pour l'année 2012, les campagnes électorales à venir risquent de voir occulter les débats nécessaires par la crise financière. La FSU s'est donné pour mandat de peser dans le débat. C'est la raison du stage que nous organiserons en mars en Seine Saint Denis (*voir page 2*) autour des questions d'éducation.

Nous ne pouvons pas nous résigner à ce consensus mou qui semble se dessiner autour d'une école de plus en plus inégalitaire, un échec scolaire perçu comme une fatalité, ni à la mise en concurrence des établissements gérés comme des entreprises. Sur ce dernier point, le 15 décembre a vu, malgré les difficultés de la période, une première mobilisation importante qui appelle des suites dès la rentrée de janvier, pour parvenir au retrait du projet d'évaluation des enseignants.

Mais la question de l'école ne peut être dissociée de la remise en cause de l'ensemble des services publics. On le voit bien dans les autres secteurs, l'argumentaire reste le même : "l'Etat ne peut plus faire face", "il faut être réalistes", "nous vivons la pire crise économique jamais connue depuis 1929"...

Elle a bon dos la crise !

La Banque Centrale Européenne qui ne peut pas financer directement les états, mais qui prête à taux bas aux banques qui s'engraissent ensuite sur leurs dos, c'est une fatalité ?

Le traité de Lisbonne, piétinant le refus français du Traité Constitutionnel Européen, qui met en place la concurrence libre et non faussée, c'est un accident ?

Le projet de nouveau traité européen proposé par Merkel et Sarkozy qui enfermerait les peuples dans la rigueur et l'austérité et qui permettrait d'aller encore plus loin dans le transfert au privé de marchés "juteux" (santé, protection sociale, éducation...), pas d'autres choix ?

Le 13 décembre à Paris, la symbolique était forte. Le cortège intersyndical partait du siège de l'agence de notation Moody's pour se rendre devant l'Assemblée nationale : ce n'est pas au monde de la finance, via les agences de notation, de déterminer la politique de la nation, mais à son parlement, élu.

Mais aujourd'hui, c'est d'une réaction d'une tout autre ampleur, unitaire, dépassant les particularismes, dont nous avons besoin. Face à un gouvernement qui sait habilement jouer des divisions et des oppositions, ne tombons pas dans le piège ! Ni dans le piège de la division syndicale (même si nous savons bien que l'unité est compliquée, elle reste une force incontournable), ni dans le piège des oppositions catégorielles. Plus que jamais le mot d'ordre "tous ensemble" doit être d'actualité. De premières perspectives d'action se dessinent pour la mi-janvier, la FSU et ses syndicats nationaux, conscients de leurs responsabilités, devront tout mettre en oeuvre pour être à la hauteur des attentes.

Au nom de l'ensemble des responsables de la FSU 93, je vous souhaite une riche année 2012

Guy Trésallet

# RETOUR SUR LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EN CAPD 93 (1er DEGRÉ) :

***Une baisse significative de la participation, une faible mobilisation des électeurs, des interrogations nouvelles pour le syndicalisme.***

## Une baisse significative de la participation

Pour la première fois, les personnels du seul ministère de l'Education Nationale étaient amenés à élire directement leurs représentants par la voie électronique. Des dysfonctionnements graves sont apparus au cours de ces élections. **De nombreux collègues ont été empêchés de voter, y compris des candidats présentés par le SNUipp FSU, déclarés éligibles mais n'ayant pu faire valoir leur vote malgré leurs réclamations.**

Ce mode de scrutin n'a pas permis à tous les personnels de la Fonction Publique de l'Etat (FPE) de voter en même temps avec des modalités identiques. Dans les autres ministères le vote a eu lieu à l'urne avec des bulletins " papier ". La représentativité des organisations syndicales dans la FPE, calculée sur la base des élections de cet automne 2011 est modifiée alors que, seul le ministère de l'éducation a vu la participation baisser de plus de 20 points. **Dans le 93 , entre 2008 et 2011, la participation au scrutin CAPD passe de 71% à 36,73% !** Au scrutin CAPD 93, entre 2008 et 2011, il y a 3603 exprimés de moins ...

## Conséquences de la baisse de participation en CAPD des instituteurs et Professeurs des écoles :

Toutes les organisations syndicales du 93 perdent des voix, et la répartition des sièges entre les différentes organisations est modifiée. **Le SNUipp FSU 93 reste majoritaire avec 56,59 % des voix et 6 élus sur 10.** Nous perdons 4,88% des exprimés . Le Snudi - FO 93 tout en perdant 50 voix entre 2008 et 2011 gagne 1 siège en passant à deux sur dix.. C'est l'effet de système voulu par le gouvernement pour faire baisser la FSU et ses " gros " syndicats : offrir un bonus aux petites organisations en émettant la représentation syndicale. Sud éducation 93 en perdant 176 voix passe de zéro à un élu. Le SE UNSA 93 conserve un élu.

Le gouvernement a tout fait pour que baisse la participation, certes.... Mais les collègues qui savent quand même utiliser un ordinateur ne l'ont pas fait massivement. Phénomène en partie explicable par la complexité des opérations de vote, certes, mais phénomène qui ouvre une période de débats et de réflexion auxquels nous invitons tous les collègues à participer.

## L'absence de quorum nécessaire et l'implication de l'administration dans ce scrutin :

Lors des précédents scrutins, il y avait obligation d'avoir un taux de participation supérieur à 50%. Faute de ce quorum, l'administration était dans l'obligation de réorganiser le scrutin. Pour éviter une telle situation, le ministère mobilisait la chaîne hiérarchique, de manière à ce que les IEN disposent d'une information complète et soient en capacité de la transmettre dans de bonnes conditions. Cela n'a pas été le cas. La profusion de mails en provenance de l'administration centrale n'a pas remplacé une efficace réunion de directeurs par les supérieurs hiérarchiques. Pour cela, il aurait fallu qu'ils aient été mobilisés par un travail plus performant du ministère , et aussi du temps : le choix imposé par le gouvernement de faire ces élections entre le 13 et le 20 octobre s'est révélé un obstacle majeur à une préparation réussie de celui-ci.



## Le renouvellement des générations et les nouvelles formes de rapport au syndicalisme :

Les professeurs des écoles de la Seine-Saint-Denis sont plus jeunes que la moyenne nationale. 18,3% ont moins de 30 ans (14,2% nationalement). On constate aussi une plus faible proportion des " plus de 50 ans (18,7% contre 21% nationalement). Nous avons vécu ces dernières années un fort taux de renouvellement des collègues du 1er degré, la génération du " baby boom " arrivant à l'âge de 55 ans, qui était jusqu'il y a peu l'âge de départ des anciens instits ayant 15 années de services actifs.



## La montée des inquiétudes quant à l'avenir et le réflexe corporatiste :

**Le syndicalisme clientéliste et corporatiste a trouvé des conditions favorables lors de ces élections**, notamment avec la baisse de participation, mais aussi du fait de la perte de boussole idéologique progressiste en cette période de crise et de matraquage médiatique sur la dette. Nous, nous sommes pour le progrès social et nous refusons de surfer sur les reculs idéologiques graves que proposent les défenseurs d'une école qui n'existe plus.

Avec la FSU, donnons un avenir au système éducatif... pour la réussite de tous !

Alors que les conditions budgétaires actuelles s'accompagnent de reculs idéologiques (enfants à risque, programmes, classement des écoles, évaluation des enseignants, etc) , l'école ne parvient pas à faire réussir tous les élèves, et ceux des milieux défavorisés sont le plus en difficulté. A travers nos actions, à travers nos rencontres avec la profession, mais aussi dans nos interventions face à l'administration nous sommes portés par la volonté de réduire les inégalités face aux apprentissages, par la volonté de mieux prendre en charge tous les élèves et lutter contre l'échec scolaire . Nous défendons de pair nos conditions de travail et l'avenir du système éducatif.

Ce renouvellement de génération est accompagné de comportements nouveaux. L'éloignement des lieux d'habitation des collègues ne facilite pas les réunions collectives après le temps de service. La difficulté du mouvement social dans la période, malgré de puissantes mobilisations, à empêcher les politiques en cours (fermetures de postes, retraites, réformes de la formation, de l'évaluation, aides personnalisées, etc... ) explique peut-être aussi une forme de désaffection à l'égard du syndicalisme : on entend souvent qu'il faudrait trouver de nouvelles formes d'actions, ce qui se révèle plus facile à dire qu'à faire.

## Dans le même temps la communication électronique facilite les échanges individuels, y compris avec les représentants du personnel :

Nous constatons une augmentation très conséquente des demandes d'informations administratives, d'interventions personnelles pour corriger telle ou telle erreur. Nous sommes amenés à répondre à un nombre de plus en plus conséquent de mails et le téléphone est régulièrement saturé. Cette forte capacité de notre syndicalisme a assuré la défense des personnels a pu brouiller le message pour celles et ceux qui n'en connaissent que cet aspect : nous faisons partie des meubles et la corrélation avec la nécessité de nous élire n'est pas apparue évidente.

## L'obtention d'un emploi en Ile de France :

La situation de l'emploi est pour le moins critique pour les jeunes diplômés. Le nombre de postes offerts au concours de recrutement de l'académie de Créteil et la plus forte probabilité de réussir celui-ci conduit de nombreux étudiants à devenir enseignants dans notre département. Ils viennent s'installer -temporairement, selon eux- en Ile de France.

Est-ce une raison suffisante pour s'impliquer dans un vote ? Vote que l'on pouvait remettre à demain... à plus tard, et " mince trop tard ! "

## Relancer la syndicalisation et la formation syndicale :

Cette période difficile pour le syndicalisme nécessite que nous soyons plus vigilants quant à la syndicalisation, que chacune et chacune d'entre-nous relance cette question aux collègues .

Dans le même temps, il nous appartient de développer les campagnes de formation syndicale sur tous les sujets qui intéressent les collègues, notamment sur les aspects essentiels de la défense des personnels : carrières, salaires, conditions de travail, protection sociale, action sociale, devenir du système éducatif).

**François Cochain**

## Tous les résultats :

<http://93.snuipp.fr/spip.php?article1511>

<http://www.ia93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article100>

# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : UN REcul DE LA DÉMOCRATIE SOCIALE !

***Dans le secondaire, les élections professionnelles marquent un recul de la démocratie sociale !***

***Bien que le SNES-FSU soit sorti en tête des scrutins auxquels il participait, le bilan des élections professionnelles est négatif pour l'ensemble de la profession.***

**Une série de dysfonctionnements qui ont remis en cause l'honnêteté du scrutin :**

Selon le Ministère, la mise en place du vote électronique ne pouvait apporter que des bénéfices aux collègues qui souhaitaient s'exprimer dans le cadre des élections professionnelles. Cependant, dès la sortie des circulaires encadrant le scrutin, il est apparu évident qu'il n'en serait rien. Certains collègues n'ont pas eu leurs enveloppes de vote ; d'autres ont perdu leurs identifiants très rapidement et n'ont pas su qu'ils ne pouvaient pas le récupérer une fois les urnes scellées; les collègues utilisant Mac ou Linux n'ont pu voter depuis leur domicile...

Pour essayer de rendre les opérations plus simples, le Ministère avait accepté que soient mis en place dans chaque établissement du secondaire deux kiosques de vote. Cependant, ces possibilités ont finalement été très réduites. Dans 40% des collèges et lycées du département, les kiosques n'étaient pas en place ou ne fonctionnaient pas, l'affichage des listes électorales n'était pas fait correctement. La disparition du quorum a pesé sur la détermination des établissements à mener le scrutin dans de bonnes conditions.

**Ces problèmes, qui se sont accumulés tout au long des opérations de vote, aboutissent à un effondrement du taux de participation**, parfois de manière dramatique. Ainsi, alors qu'en 2008, 65% des enseignants s'étaient exprimés sur notre académie, ce sont à peine 57% des COPsys, 41% des agrégés, 36% des certifiés et 35% des CPE qui ont voté pour les CAP. Et que dire des CCP : à peine 4% des AED ont pu s'exprimer...

Le Ministère a donc réussi son premier pari de faire baisser la participation et d'affaiblir l'ensemble des organisations syndicales.

**Malgré cette situation dramatique, le SNES-FSU parvient à maintenir ses positions.**

Luc Chatel a cependant échoué sur son second pari, qui consistait à faire s'effondrer les syndicats de la FSU.

**Le SNES-FSU ressort gagnant de tous les scrutins auxquels il participait**, avec des scores variant de 38% (chez les AED) à 57% chez les COPsys. Notre syndicat reste donc majoritaire dans les corps qu'il représente et enregistre même des progrès comme chez les CPE par exemple et chez les AED, où il gagne un siège. Il perd deux sièges dans la CAP des certifiés où il reste majoritaire (54%), perd un siège chez les COPsys (76%) et maintient ses positions chez les agrégés.

Ce scrutin était enfin marqué par une nouveauté : la création des comités techniques nationaux, académiques et départementaux. Le corps électoral était différent de celui des CAP. La FSU perd des points dans ces scrutins mais reste, et de loin, la première fédération de l'Education.

Cependant, nous ne pouvons analyser ces résultats, puisque le ministère a refusé de nous communiquer les résultats aux CT par corps et par établissement. Avec le scrutin papier, nous disposons de toutes ces données !

**Le SNES-FSU Créteil, suite à tous ces dysfonctionnements, demande le retour au vote à l'urne dès le prochain scrutin.**

Ce n'est que par des opérations de vote transparentes que les collègues auront l'assurance d'être défendus par des organisations syndicales clairement représentatives.

**Mathieu Logothetis**



# **L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, PREMIÈRE VICTIME DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE DU GOUVERNEMENT**

***Le gouvernement Sarkozy continue de casser l'outil de formation que constitue l'enseignement professionnel public laïque.***

**La logique néo-libérale de la RGPP fait disparaître toute possibilité d'obtenir un diplôme à caractère national aux jeunes les plus défavorisés et les plus en difficulté scolaire.** Depuis une dizaine d'années, les formations professionnelles sous statut scolaire sont dénaturées au seul profit de l'apprentissage.

## **La généralisation du Bac Pro 3 ans :**

La généralisation du Bac Pro 3 ans, non content de supprimer des milliers de postes ampute aussi d'une année le temps d'enseignement et même plus quand on considère l'augmentation du nombre de semaines de stages. Le tout CCF, crée des diplômes " maison " où l'inégalité est de facto dans la notation. Ainsi deux élèves peuvent avoir obtenu le même diplôme sans avoir forcément étudié les mêmes notions...

## **Le Ministère continue son travail de sappe contre la formation professionnelle en appauvrissant les référentiels :**

Les 2 Bac Pro Comptabilité et Secrétariat sont remplacés par le nouveau Bac Pro Gestion Administrative qui voit la partie comptable réduite à minima. Pourtant, les entreprises qui accueillent des élèves en stage expliquent avoir besoin d'élèves sortant de Bac Pro Comptabilité et/ou continuant en BTS.

## **Les cartes de formations sont systématiquement appauvries au profit du privé et de l'apprentissage.**

Des sections orphelines sont fermées et d'importants besoins en formations ne sont pas pourvus. Le seul développement prôné est l'apprentissage avec, entre autres, la mixité des publics (scolaire-apprenti) dans une même division. Pourtant jusqu'au niveau IV, toutes les études prouvent une meilleure insertion à moyen et

long termes des jeunes issus de formation scolaire. Le Recteur niant ces constats, mais porteur de l'idéologie développée par le duo Sarkozy-Morano ose proposer que la dernière année de formation en CAP et Bac Pro se fasse en apprentissage ! L'Association des Régions de France n'est pas en reste ; elle demande à piloter intégralement la formation professionnelle initiale et continue. A quand le passage des PLP aux régions ?

## **Les élections professionnelles ont conforté le SNUEP-FSU :**

**Les élections professionnelles qui viennent de se dérouler ont conforté le SNUEP-FSU dans sa progression : + 4 points au niveau national, + 7 points au niveau académique, les autres syndicats reculant...**

De plus en plus de PLP partagent et soutiennent les positions du SNUEP-FSU.

Le SNUEP-FSU continuera d'intervenir avec détermination pour défendre l'Enseignement Professionnel Public Scolaire, ses élèves et ses personnels.



# BUDGET DES COLLEGES : CARTON ROUGE AU CONSEIL GÉNÉRAL !

*La dotation BUDGET aux collèges du Conseil Général 2011 : carton rouge.*

*Nos salles de cours ne sont pas solubles dans la globalisation*

**GLOBALISATION** avec suppression des lignes spécifiques EPS  
**MISE EN CONCURRENCE** des disciplines  
**AUTONOMIE ACCRUE** des établissements  
**EPS VARIABLE D'AJUSTEMENT** dans l'enveloppe de l'établissement avec les fonds de réserve.  
**PARITARISME ET CONCERTATION** en péril avec le SNEP et la FSU

D'évidence le Conseil Général de Seine Saint Denis a décidé de pratiquer "un jeu dur", où apparemment tous les coups sont permis en matière de dotation budgétaire EPS.

Loin de prendre en compte la représentativité du SNEP FSU avec 95% des voix sur l'académie de Créteil et 84,4% au niveau national , les propositions sur la dotation budget 2011 aux collèges du Conseil Général, dangereuses pour l'EPS, sont prises sans aucune concertation préalable à la présentation du document.

**Plus grave est encore le changement de donne inacceptable pour les collègues et pour l'EPS dans son fonctionnement quotidien : la globalisation dans le chapitre A les crédits d'enseignements ET les crédits alloués pour les déplacements dans les cours EPS, lorsque les établissements n'ont pas d'installations intra-muros à proximité.**

Cette orientation est inacceptable !

Elle est contraire aux lois de décentralisation qui fait obligation aux collectivités territoriales de contribuer par ses politiques d'installations aux respects des horaires nationaux.

Dans ce projet de budget où les économies sont annoncées, l'EPS devient la variable d'ajustement.

Les installations sont nos " salles de cours " ; dans quelles disciplines le Conseil Général oserait il dire aux enseignants, lors des Conseils d'administration : " désolé il faut mieux utiliser les ressources proches, en mutualisant les salles de cours ".



C'est une mesure grave qui " fait payer la double peine " aux collègues, aux élèves qui n'ont pas d'installations sportives à proximité :

- globalisation des moyens où les collègues devront choisir entre les déplacements et les crédits pédagogiques
- une dégradation de la qualité de l'enseignement si les enseignants ne peuvent pas se déplacer en utilisant des salles inadaptées ou des cours de récréation pour une " EPS d'hygiène et de citoyenneté " sans exigences d'apprentissage.

" Cette mesure (globalisation des crédits) devrait inciter les collègues à utiliser au mieux les ressources proches en matière d'équipements sportifs, et à revisiter leurs projets en fonction des priorités et moyens budgétaires du collège " explique doctement le conseil général dans son document officiel.

... **Les enseignants EPS sauront apprécier à leur juste valeur les " conseils " prodigués...**

Ce n'est plus une orientation de Service Public qui est adoptée.

Elle est en contradiction avec la conception que le SNEP FSU défend avec sa Fédération.

Elle est en contradiction avec l'intérêt des élèves et des enseignants EPS.

**Le SNEP FSU, compte tenu de la gravité de cette mesure, vous propose de sanctionner le " jeu dangereux " du conseil général en lui adressant un carton rouge :**

- par une campagne publique d'information à la profession avec une pétition départementale.
- avec une déclaration et le vote d'une motion EPS lors des conseils d'administration sur le budget.

Serge Reitchess



# AH ! LA RIGUEUR...

Le Conseil général présente un budget stable, mais la réalité est bien différente ! **Malgré l'augmentation du nombre de collégiens dans le département, on assiste à une baisse du budget en euros constants.**

Cette année, le Conseil Général a encore fait le choix de ne pas verser la totalité de la dotation budgétaire pour 2012. Le versement complémentaire, supposé se faire courant septembre, ne sera pas automatique. Il dépendra du "dialogue de gestion" avec le chef d'établissement et le gestionnaire. Cette mesure, censée être essentiellement technique, permet en réalité de ne pas verser 100% du budget.

De plus, plusieurs dotations spécifiques sont réduites. On peut citer en exemple, la dotation pour la gratuité scolaire qui passe de 500 000 € à 300 000 € ou celle des transports EPS qui perd 25 %. Cette année, les collèges devront donc s'organiser, avec des budgets fortement amputés.

Une conclusion s'impose : le Conseil Général semble espérer faire des économies sur le budget 2012 des collèges et appliquer ainsi un véritable plan de rigueur !

Plus encore, pour masquer la situation, la présentation des documents tant sur le plan départemental que local est modifiée. Ainsi, l'utilisation de présentations confuses et incomplètes ressemble à une véritable stratégie d'évitement du débat démocratique. Le Conseil Général préfère donc s'asseoir sur les différentes instances (CDEN, CA...) et sur les membres élus qui y siègent plutôt que d'assumer les coupes drastiques imposées aux collèges du département.

François Dukan





## ***Projet de réforme de l'évaluation des personnels : non à la caporalisation des enseignants !***

Le 15 novembre, le gouvernement a transmis aux organisations syndicales annonçant la fin de l'évaluation des personnels enseignants par les inspecteurs.

Ainsi, en France, les enseignants seraient évalués par le chef d'établissement mais pas sur les cours, pourtant au cœur de nos métiers. Ce sont les à-côtés qui serviront de référence pour notre notation.

Au passage, le ministère en a profité pour mettre en place une réforme de nos promotions qui allongent de plusieurs années notre avancement. Avec le nouveau système, un collègue avançant au grand choix fera sa carrière en 26 ans, contre 20 actuellement.

Face à cette attaque en règle qui prépare la réforme des statuts de 1950 et la rigueur budgétaire, le SNES-FSU a été à l'initiative de la plus large intersyndicale de l'éducation de ces quinze dernières années.

**Aujourd'hui, après les grèves et manifestations du 15 décembre toute la FSU et tous les syndicats de notre secteur nous appellent à signer la pétition en ligne contre ces décrets et à nous préparer aux suites dès janvier. Pour les préparer, le SNES-FSU 93 appelle à une AG des S1 le lundi 9 janvier à 18h00 à la Bourse départementale du travail de Bobigny.**

Mathieu Logothetis

## ***Nouveau système d'évaluation des personnels enseignants : les personnels de direction de la FSU disent non merci***

**Le snU.pden-FSU s'oppose à la réforme envisagée de l'évaluation des enseignants.** Le seul chef d'établissement ne peut évaluer seul les compétences pédagogiques et disciplinaires de tout enseignant, n'ayant pas lui-même des compétences dans tous les domaines requis pour mener à bien cette évaluation.

La pratique des entretiens professionnels existe dans nos EPLE pour les personnels administratifs avec tous les effets néfastes que l'on connaît : lourdeur du dispositif pour le chef d'établissement, grande difficulté d'harmonisation, rancœur de certains, recours très difficiles en CAPA. ...

**Le snU.pden-FSU rappelle qu'avec la FSU, il s'oppose au rapprochement de l'évaluation des fonctionnaires avec celle menée dans les entreprises.** Ce type d'évaluation a pourtant montré ses conséquences néfastes tant pour les personnels que pour la performance à long terme des entreprises. C'est pourquoi il est de plus en plus souvent abandonné au sein même des structures concurrentielles.

Un rapide survol des critères à évaluer montre que nous serons en difficulté face à certains d'entre eux. Comment évaluer :

- la progression de chaque élève ?
- la progression de l'enseignant dans ses compé-

tences disciplinaires ?

- la pratique professionnelle au sein de l'établissement notamment pour celles et ceux qui pour des raisons particulières ne peuvent s'investir autant qu'attendu par le chef d'établissement ?

- et cerise sur le gâteau : la qualité du cadre de travail, comment mesure-t-on ceci ? En ayant des oreilles dans les couloirs ???

**Enfin et cela est plus préoccupant, cet entretien aura un impact non négligeable sur la carrière des personnels et notamment sur leur bulletin de salaire.** Nous sommes déjà face à cette difficulté avec les personnels administratifs et savons tous les dégâts que cette réforme a causés. Nous ne voulons pas au snU.pden-FSU perpétuer ce système et rappelons que tous les fonctionnaires doivent être traités de façon équitable. Cette réforme est un encouragement à l'individualisme au moment où l'École a besoin de travail collectif pour assurer l'avenir de nos élèves.

Cette réforme doit être retirée et l'évaluation si elle doit évoluer tout comme les métiers le font, doit se faire suite à des débats sereins entre toutes les parties concernées.

Comment évaluer individuellement des pratiques pour une part collectives ?

Catherine Manciaux



## ***Terminé la double évaluation : Pédagogique par IPR disciplinaire et administrative par chef d'établissement ???***

### ***Place aux supers chefs d'établissement qui pourront noter chaque enseignant de son établissement sur ces compétences à enseigner ???***

Le ministère a transmis aux organisations syndicales un projet de décret et d'arrêté qui modifie profondément les modalités d'évaluation des personnels enseignants, CPE et Co-Psy. **L'objectif est clairement de transformer radicalement le métier et le rôle de ces personnels.**

Le ministre voulait organiser un véritable passage en force en soumettant son projet au comité technique ministériel avant les congés de fin d'année.

#### **Le chef d'établissement évaluateur unique des personnels enseignants :**

Malgré son incapacité à évaluer le travail pédagogique concret des enseignants dans leur enseignement disciplinaire, le chef d'établissement serait seul chargé de l'évaluation des personnels enseignants.

#### **Des métiers bafoués :**

Dans un contexte où les métiers des personnels enseignants, CPE et Co-Psy subissent une transformation forcée, contrainte par des contre-réformes refusées par les personnels mais imposées par le ministère (réforme des lycées, imposition du Livret personnel de compétences, dispositif ECLAIR en particulier), ce projet amplifie cette transformation.

Le cœur du métier enseignant, c'est-à-dire l'enseignement d'une discipline et les activités pédagogiques qui l'accompagnent, ne serait plus évalués par les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IPR), recrutés et formés pour cela dans la discipline des collègues qu'ils inspectent. Leurs missions seraient réorientées vers l'évaluation du système.

Ce serait donc la fin de la double évaluation des personnels enseignants qui constitue la reconnaissance de la spécificité de leur métier : une évaluation pédagogique par l'IPR de la discipline enseignée et une évaluation administrative par le chef d'établissement.

Ce qui deviendra de fait premier, ce n'est plus le cœur du métier, la capacité de l'enseignant à faire acquérir savoirs et compétences à ses élèves, mais tout ce qui est périphérique à l'acte d'enseigner.

Cela changera le sens du métier d'enseignant mais aussi le rôle de l'Ecole envers les élèves, dans la mesure où l'appropriation et la maîtrise de savoirs, l'acquisition de compétences seraient minimisées.

#### **La progression de carrière dans les mains du chef d'établissement :**

A compter de 2015, le rythme d'avancement pour tous serait le rythme actuel de l'ancienneté, soit le plus lent : la progression de carrière serait étalée sur 36 ans minimum. Les personnels ne pourraient bénéficier d'accélération de carrière que sur proposition du seul chef d'établissement. Cela entraînera des oppositions et des conflits entre collègues de l'établissement au moment où les solidarités devraient être renforcées pour favoriser le travail collectif.

#### **Le gel des promotions jusqu'en 2015 :**

Le projet ne prévoit, pour la période 2012-2015, aucune procédure d'avancement d'échelon autre que l'avancement au rythme le plus défavorable : l'ancienneté.

Non content de sacrifier leur métier, le ministère veut aussi rogner le pouvoir d'achat des enseignants.

Ces projets sont donc totalement inacceptables pour le SNES, le SNEP et le SNUEP. Le ministère ne tire aucune leçon des élections professionnelles. En effet en apportant aux syndicats du second degré de la FSU plus de 50% de leurs suffrages, les personnels ont clairement exprimé leur rejet de telles réformes qui dégradent leurs métiers.

Pour le SNES, le SNEP et le SNUEP, ces projets constituent une agression frontale contre les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré et transforment le rôle de l'Ecole. C'est aussi une marque de mépris à l'égard du travail accompli par les enseignants dans leur classe. C'est enfin une volonté de transformer des personnels concepteurs de leur métier en simples exécutants de directives imposées.

Le SNES, le SNEP et le SNUEP sont donc décidés à réagir avec puissance et détermination. Ils exigent l'abandon de ce projet et vont, dans les jours qui viennent, informer la profession sur les réalités de ce projet et mettre en place, avec les autres syndicats du second degré, des actions à la hauteur de l'agression qu'ils subissent.

**Signez la pétition en ligne  
sur les sites du SNEP SNES SNUEP**

**Le Bureau SNEP93**



## Evaluation des enseignants : promotion ou soumission ?

Aujourd'hui, les enseignants des écoles sont inspectés dans leur classe avec de grandes différences sur la fréquence, le nombre et le déroulement des inspections. A la suite de cette inspection, un rapport accompagné d'une note, validé par l'inspecteur d'académie, est envoyé à l'enseignant.

L'évaluation, sous-forme d'inspection individuelle sanctionnée par une note, est un dispositif perçu comme inefficace et infantilisant, et générant des inégalités.

### Changement dans les modalités ...

#### - un entretien professionnel tous les trois ans

Avec le nouveau projet, l'inspection en classe serait remplacée par une évaluation de la valeur professionnelle. Cette évaluation serait conçue comme un processus dans le temps ponctué par un entretien professionnel tous les 3 ans. Cet entretien comprendrait l'examen partagé d'une "auto évaluation" et permettrait à l'IEN d'apprécier "la manière de servir de l'agent".

Certains ironisent sur "loto évaluation" tellement cette notion reste aléatoire et dépend d'un nombre de facteurs extérieurs à l'enseignant.

#### - quatre critères d'évaluation

L'entretien porterait "sur le positionnement de l'agent" envers quatre critères : la capacité à faire progresser chaque élève, les compétences de l'enseignant "notamment didactiques", la pratique professionnelle dans l'action collective de l'école "dans le cadre des programmes scolaires officiels et de la mise en œuvre des réformes", la qualité du cadre de travail.

#### - la note et le barème supprimés

Le système de note serait supprimé. A l'issue de l'entretien, l'IEN proposerait à l'IA que certains enseignants bénéficient des réductions d'ancienneté (6 mois ou 15 mois tous les 3 ans) qui permettrait alors à ces "heureux élus" d'accéder plus rapidement à l'échelon supérieur. **Cela modifie en profondeur le système des promotions (changement d'échelon) des enseignants.** Celui-ci ne se ferait plus à partir d'un barème connu de tous mais sur décision directe du supérieur hiérarchique. Si le rythme d'avancement à l'ancienneté est inchangé, la progression moyenne d'une carrière s'allongerait de 6,4 mois pour atteindre le 11ème échelon, ce qui représente une perte globale de 1521 euros brut sur l'ensemble de la carrière.

Si la note est supprimée, de nombreuses zones d'ombre demeurent. Comment évaluer les progrès des élèves et les compétences de l'enseignant sans le voir en classe ? Quels critères objectifs retenir autres que les résultats d'évaluation forcément liés au profil des élèves, au contexte social ?

### ...mais surtout outil idéologique.

Le projet du ministère renforce l'arbitraire et les inégalités et s'apparente surtout à un "contrat d'objectif" basé sur la capacité de chacun à "vendre" son travail, sur la rapidité à appliquer les différentes injonctions et sur les résultats des élèves. Ce n'est pas sur l'observation fine de sa pratique professionnelle que l'enseignant sera évalué mais sur la base "d'indicateurs" et de "statistiques" ne tenant aucun compte de la réalité du terrain.

"L'auto-évaluation" instrument de soumission aux politiques en cours et aux réformes à venir (adaptation des politiques éducatives aux moyens locaux) : Selon le projet d'arrêté qui accompagne le décret, "l'entretien professionnel porte sur l'analyse des résultats du processus d'auto évaluation..." (article 4). "Il s'agit notamment pour l'agent d'évaluer sa capacité à faire progresser : 1) chaque élève ; 2) les compétences dans sa discipline ou ses domaines d'apprentissage ; 3) sa pratique professionnelle dans l'action collective de l'école ou de l'établissement, en lien avec les parents d'élèves et les partenaires". "Cette action se situe conformément aux orientations validées par les instances de l'école ou de l'établissement par la mise en place notamment de projets pédagogiques transversaux et pluridisciplinaires assurant la cohérence d'un enseignement collectif" (article 5).

Le texte met en avant le positionnement des enseignants vis à vis de l'institution, leur efficacité à mettre en application des réformes sans discussion, le nombre de projets institutionnels dans lesquels ils s'inscrivent. En laissant au supérieur hiérarchique direct le choix de répartir des réductions d'ancienneté entre les agents, le projet introduit la concurrence au sein des équipes au lieu de favoriser le travail collectif.

Déconnexion de la réalité du métier, concurrence entre les personnels, soumission à la hiérarchie... **ce projet d'évaluation, idéologiquement très marqué, confirme la volonté de mettre le management au cœur du système pour le piloter.** Outre la casse du collectif, il sert à renforcer le pouvoir de la hiérarchie pour tenter de mieux faire passer des réformes et des projets amplement contestés par la profession.

**Avec l'ensemble des organisations syndicales, le SNUipp-FSU demande le retrait de ce texte.**

L'évaluation des personnels doit au contraire être conduite dans un objectif formatif, reposer sur des critères équitables et transparents, et ne doit en aucun cas reposer sur une logique de performance dont peut dépendre une rémunération ou une mutation.

Dans le département le SNUipp/FSU et le SNPI/FSU engagent une réflexion commune pour définir les conditions nécessaires pour une "évaluation réellement formative" dans "une relation apaisée et constructive entre enseignants et inspecteurs" au service d'un renforcement de la formation des enseignants.

Martine Caron

# L'ETAT SE DÉSENGAGE DE PLUS EN PLUS EN ABANDONNANT PARTICULIÈREMENT LES PLUS PAUVRES :

***Bilan du 1er trimestre 2011-12: 3 dossiers ne peuvent que nous faire craindre le pire pour l'avenir de cette année scolaire : les CUI, les fonds sociaux, les bourses.***

## **-Toujours aucune avancée pour les contrats aidés :**

L'Etat a annoncé la reprise des recrutements des contrats aidés. En Seine-Saint-Denis, en novembre, il manquait 200 contrats selon les critères nationaux. Mais ces contrats sont financés à hauteur de 70 % par le ministère de l'Emploi et 30 % par l'employeur, pour nous l'Education nationale. Or le Ministère de l'Education n'a reversé aucun centime aux départements. Nous continuons donc à ne pas renouveler les contrats des personnels en CUI dans nos établissements. Nous continuons donc à précariser encore un peu plus des personnes à qui nous pouvions proposer un accompagnement pendant 2 ans ; nous continuons à diminuer le nombre d'adultes dans les établissements même si à la FSU, nous demandons évidemment plus de personnels titulaires.

## **- Nous avons de fortes inquiétudes quant à l'abandonnement de fonds sociaux dans les collèges et les lycées de notre département.**

Une fois de plus, c'est notre ministère qui normalement doit doter les académies qui reversent aux inspec-

tions académiques. Dans notre département où la paupérisation de la population est importante, nous ne pourrions plus aider les élèves à pouvoir suivre dans de bonnes conditions. Rappelons que ces fonds sociaux servent à permettre d'acheter en urgence des tenues d'EPS, des pulls, des chaussures, des lunettes... Même si ce n'est pas à l'Ecole normalement de payer, de fait en Seine-Saint-Denis, nous avons besoin de fonds d'urgence !

## **- Depuis septembre, le service des bourses est mutualisé dans l'académie de Créteil.**

Le service est à Melun ; il y a moins de personnels. Par ailleurs, les modalités de remontées des dossiers sont profondément remaniées. Les premières conséquences évidentes sont que les relations entre les établissements et le service académique des bourses sont de plus en plus difficiles. Nous craignons que le nombre de boursiers dans le département ne diminue. Nous serons très attentifs en janvier pour qu'un bilan des bourses du 1er trimestre soit fait dans le département.

**Catherine Manciaux**

En novembre dernier, nous avons découvert que l'on réclamait, pour la 2ème année consécutive, aux familles des jeunes en **CAP et BEP de payer pour pouvoir s'inscrire à ces examens**

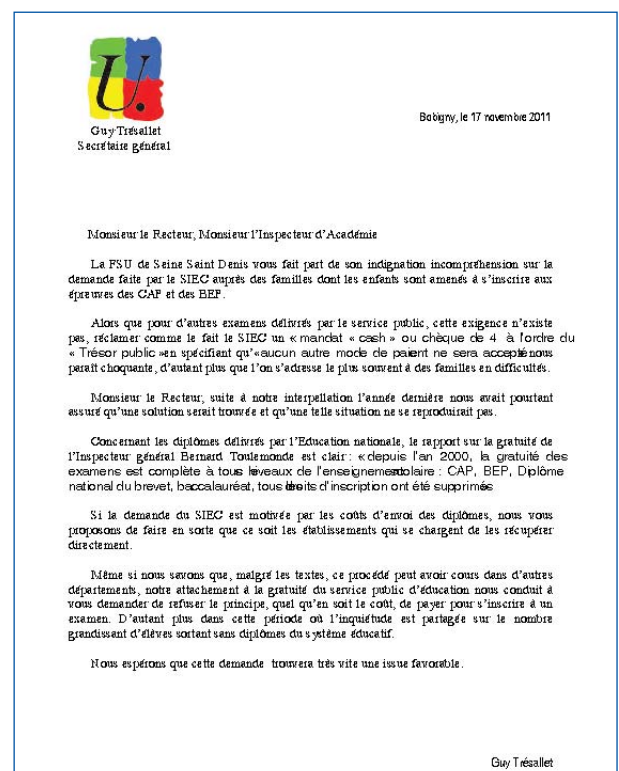
Encore une conséquence de la RGPP ! Le transfert de compétences des IA vers le SIEC s'étant fait sans les moyens nécessaires, le SIEC en grande difficulté n'a trouvé que cette solution.

Nous avons déjà alerté l'IA et le Recteur, l'an dernier, en rappelant que l'inscription aux examens était gratuite. Le Recteur s'était engagé à ce que cela ne se reproduise pas, engagement non tenu.

Après des contacts téléphoniques, nous avons envoyé le courrier ci-contre. A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse

Quand on disait que le dialogue social n'était pas le point fort de l'Administration et que le mépris des organisations syndicales représentatives devenait la règle...

**Guy Trésallet**



# CONTRE LES ATTEINTES AUX DROITS ET À LA DIGNITÉ DES PERSONNES DANS LES PRÉFECTURES

Communiqué de presse de la Campagne Ile de France

## Un élan de solidarité et un message clair aux préfetures et au gouvernement !

Les 7 et 8 décembre, c'est par centaines que des citoyens, des militants associatifs et syndicaux, des élus sont venus manifester leur solidarité avec les étrangers le long des files d'attente des différentes préfetures et lieux d'accueil des demandeurs d'asile d'Ile de France.

Dans plusieurs villes, grâce à la générosité des participants (ou d'une municipalité comme à Bobigny), un « petit déjeuner solidaire » a pu être offert à toutes les personnes qui faisaient la queue depuis des heures, certains depuis la veille, en espérant perdre le moins possible de leur journée de travail ou de cours. A Evry, Nanterre, et Paris, l'opération s'est accompagnée d'une aubade au préfet dans l'espoir que la musique adoucisse vraiment les mœurs ! A Créteil et Bobigny des travailleurs sans papiers en lutte s'étaient joints au rassemblement.



7 décembre, Préfecture de Bobigny

### Le scandale récurrent des files d'attente :

Les manifestants ont dénoncé le scandale le plus visible : celui des files, souvent sans aucun aménagement de la zone d'attente, un accueil indigne que l'insuffisance des moyens ne suffit pas à expliquer. A Antony, ils ont mis en place et inauguré un WC public installé dans la nuit et décoré d'une pancarte « Sanisette Chez Claude », hommage modeste à celui qui décide ce qui sera ou ne sera pas « bien » pour les étrangers. Etrangement, cet équipement sanitaire indispensable et apprécié a été enlevé dans les heures qui ont suivi par la police... Là comme ailleurs, les associations, les syndicats, les élus refusent que des personnes dorment dans la rue, dans le froid pour accéder à un service public. Ils demandent à l'Etat de prendre des mesures pour que cesse cette humiliation. Ils refusent que les agents des préfetures soient instrumentalisés pour servir une politique clairement xénophobe et inhumaine. A la souffrance des étrangers s'ajoute souvent la leur.

### De multiples formes de « maltraitance » :

Au cours de ces actions, de nombreux témoignages ont été recueillis, par les militants et par les journalistes présents. Ils confirment à quel point les étrangers sont mal traités dans les préfetures : manque d'information, refus de dossiers, obligation de démarches répétitives, dossiers qui s'accumulent, délais de réponse démesurés, multiplication des titres précaires (dont le renouvellement fréquent augmente mécaniquement les files), non respect des procédures, etc.

### Les effets d'une logique politique :

Partout les situations humaines sont examinées au prisme des quotas, du soupçon et de la « lutte contre l'immigration » : un thème emprunté de longue date au Front National. Même les demandeurs d'asile venant de zones de conflit ou les étrangers gravement malades peinent à faire reconnaître la légitimité de leur demande. Au lieu de favoriser l'intégration et le vivre ensemble, de régulariser davantage de personnes insérées dans la société française avec des titres stables (résident = 10 ans), on multiplie les refus (OQTF) ou les titres d'un an, voire les autorisations provisoires de trois mois, parfois sans autorisation de travail. On précarise les étrangers, on encourage le travail non déclaré, on crée une somme de malheurs individuels.

Les associations et syndicats, comme les citoyens et élus qui les soutiennent, l'ont affirmé clairement : c'est aussi cette logique qu'il faut changer et c'est le message qu'ils ont porté ou qu'ils porteront lors des audiences en préfeture, mais aussi en poursuivant cette campagne, notamment, pour beaucoup d'entre eux, en défilant ensemble le 18 décembre, journée internationale pour les droits des migrants, derrière la banderole « Assez d'atteintes aux droits et à la dignité des personnes dans les préfetures ».

14 décembre 2011



8 février 1962 - 8 février 2012

# Charonne, nous l'oublions jamais !



Illustration: Léonard Thayer



Bourdillyan



Jean-Pierre Bernard



Anne-Gaëlle Godreau



Fanny Desverpé



Suzanne Merdassi



Edouard Lemerchaud



Raymond Wurtgens



Maurice Pochard



Hypolitte Pina

**A**près avoir semé la terreur en Algérie l'OAS, organisation criminelle d'extrême droite, va étendre l'insécurité sur le territoire métropolitain. Les attentats se développent et prennent de l'ampleur en novembre, décembre 1961, en janvier 1962.

Le 7 février 1962, dix attentats au pistolet sont commis par l'OAS suscitant une profonde réprobation dans l'opinion publique.

Le 8 février 1962, à l'appel des UD CGT Seine et Seine-et-Oise, de l'Union Régionale CTCF, de l'UNEF, du SGEN, de la FEN de Seine et Oise, une manifestation est organisée avec le soutien du PCF, du PSU, des Jeunesses Communistes, des Jeunesses Socialistes Unifiées et du Mouvement de la Paix.

Cette manifestation pacifique contre les attentats de l'OAS, la complicité du gouvernement et la poursuite de la guerre en Algérie est réprimée avec une violence terrible et meurtrière.

Neuf syndicalistes tombent sous les coups des forces de police placées sous l'autorité de Pignon, Préfet de police et Frey, Ministre de l'intérieur ; des centaines d'autres sont gravement blessés.

Ainsi, Anne-Claude Godreau, Fanny Desverpé, Suzanne Merdassi, Daniel Frey, Jean-Pierre Bernard, Edouard Lemerchaud, Hypolitte Pina, Maurice Pochard et Raymond Wurtgens sont lâchement assassinés.

Le 13 février un million de Parisiens leur rendent hommage au cours d'obsèques grandioses, de la République au Père Lachaise, élevant une protestation solennelle : paix en Algérie, droit du peuple algérien à son indépendance.

Le massacre de Charonne s'inscrit dans une période plus large de brutalités policières et de luttes contre la colonisation.

tion. La plus sauvage des répressions est marquée par des dates :

Le 14 juillet 1953, sept manifestants dont 6 algériens sont tués par la police.

Le 17 octobre 1961, des milliers de manifestants algériens défilent pacifiquement à Paris, plusieurs centaines seront assassinés par la police de Pignon. Derrière les auteurs, n'y a-t-il pas des responsables à ce moment là aux plus hauts niveaux de l'Etat ?

Charonne va constituer un tournant, un basculement de l'opinion publique française qui va aboutir le 19 mars 1962 aux accords d'Évian et au 1er juillet 1962 à la proclamation de l'indépendance de l'Algérie.

En donnant leurs vies pour la justice, la liberté et la paix ces militants ont œuvre pour que vivent toutes les valeurs du progrès social, d'anticolonisme, de solidarité.

Celles-ci sont pleinement d'actualité au moment où tant de peuples se revoltent et cherchent des voies nouvelles pour la démocratie et la coopération internationale, au moment où l'extrême droite en France et en Europe relève la tête de façon inquiétante.

En une période où le besoin d'histoire est si prégnant dans la société française, où est revendiquée une exigence de vérité, il n'est pas inutile de se souvenir, de s'indigner et d'agir.

Se souvenir pour honorer la mémoire de ses hommes et femmes, faisant le choix de surmonter leur peur pour refuser le colonialisme et proclamer leur attachement à la démocratie.

Agir pour exiger justice et vérité, reconnaissance par les plus hautes autorités de la France de ces crimes commis par l'Etat des deux massacrés qui furent le 17 octobre 1961 et Charonne le 8 février 1962.

## 50<sup>ème</sup> anniversaire de Charonne

**Rassemblons-nous le 8 février 2012 à 12 heures**  
**Métro Charonne - Manifestation jusqu'au Père Lachaise.**

### Organisations signataires

Comité Vérité et Justice pour Charonne, Union Régionale CGT Île-de-France, Fédération Syndicale Unitaire, Parti Communiste Français, ACCA (Agir Contre le Colonialisme Aujourd'hui), ARAC (Association Républicaine des Anciens Combattants), FNACA Paris (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie-Paris), UJRE (Union Juive pour la Résistance et l'entraide), ASACCE (Association des Amis de la Commission Centrale de l'enfance), ANPROMEVO (Association Nationale pour la Protection de la Mémoire des Victimes de l'OAS), Institut d'Histoire Sociale CGT Île-de-France, Mouvement de la Jeunesse Communiste, ...

**Rassemblons-nous**

**pour le 50<sup>ème</sup> anniversaire de Charonne**

**le 8 février 2012 à 12 heures**

**Métro Charonne - Manifestation jusqu'au Père Lachaise.**

TSVP



# CARTE AVANCE SANTÉ

# AU CME, C'EST MA BANQUE QUI AVANCE MES FRAIS DE SANTÉ.

**0€**  
à avancer\*



L'assurance santé du Crédit Mutuel Enseignant prend soin de vous et de votre budget. Elle vous propose gratuitement la carte CB Avance Santé pour régler votre médecin, pharmacien, dentiste, opticien... sans avancer d'argent. Les dépenses ne seront débitées de votre compte qu'après le remboursement de la Sécurité sociale et de votre complémentaire\*. Pour comparer prix et garanties, rendez-vous au CME ou sur [www.bancassurance.creditmutuel.fr](http://www.bancassurance.creditmutuel.fr).

**Crédit  Mutuel**

**Enseignant**

[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT ÎLE-DE-FRANCE – TÉL. : 0 820 099 989 (0,12 € TTC/MIN)

ANTONY CME92@CREDITMUTUEL.FR  
BOBIGNY CME93@CREDITMUTUEL.FR  
CERGY CME95@CREDITMUTUEL.FR  
CRÉTEIL CME94@CREDITMUTUEL.FR  
EVRY-COURCOURONNES CME91@CREDITMUTUEL.FR  
MELUN CME77@CREDITMUTUEL.FR  
PARIS QUARTIER LATIN CME.PARIS5@CREDITMUTUEL.FR  
PARIS HAUSSMANN CME.PARIS9@CREDITMUTUEL.FR  
PARIS LA DÉFENSE CME92LADEFENSE@CREDITMUTUEL.FR  
SERRIS CME77@CREDITMUTUEL.FR  
VERSAILLES CME78@CREDITMUTUEL.FR